

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 21

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 21

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 07/01/2026

Date d'affichage : 20/01/2026

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt six, le quatorze janvier, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Christine BINDER, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Alain VALETTE, Mme Claudette DUPUY.

20 JAN. 2026

Étaient absents excusés : M. Gilles ALARD, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Gilles ALARD en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, Mme Nicole GIMENEZ en faveur de Mme Christine BINDER, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-007**

Domaine : 9.4 - Voeux et motions

OBJET : Motion des élus et citoyens des Pyrénées Audoises : Soutien aux éleveurs de bovins touchés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Je propose au Conseil municipal d'adopter la motion suivante :

« Notre agriculture, notamment notre filière bovine, est actuellement soumise à des difficultés dues à la dermatose nodulaire contagieuse, dont l'ampleur est encore difficile à imaginer. Cette situation, si elle n'est pas maîtrisée, peut déstabiliser l'équilibre économique et environnemental de notre département de l'Aude, dont les conséquences seront difficilement maîtrisables.

Il est de notre devoir, au sein de notre communauté de communes des Pyrénées Audoises, d'apporter les soutiens dont nous pouvons assurer la réalisation. Les options pour lutter contre ce fléau sont à ce jour multiples, puisque chaque intervention, si elle offre des perspectives intéressantes, génère des contraintes très pénalisantes pour l'ensemble des éleveurs.

La filière pour l'élevage au sein de notre communauté de communes souhaite que l'option de la vaccination de tous les animaux soit adoptée. Elle limite le risque, dont on déplore les conséquences désastreuses par l'abattage de tous les bovins d'un troupeau contaminé.

Par contre, le choix de la vaccination contraint de respecter le délai de 14 mois avant de pouvoir vendre les animaux à l'exportation. Il faut, pendant cette période, privilégier la consommation au niveau local de la viande bovine mise sur le marché par nos éleveurs. C'est une solution qu'il nous faut absolument valoriser ; l'abattoir de Quillan est un partenaire privilégié pour accompagner cette démarche.

Nous invitons l'ensemble des partenaires chargés de l'approvisionnement alimentaire, notamment pour les collectivités, collèges, lycées, à consommer des produits locaux en provenance de la filière bovine dans le cadre de cette situation exceptionnelle.

Nous sollicitons la contribution financière des acteurs nationaux et régionaux pour surmonter les problèmes de trésorerie et les surcoûts alimentaires des animaux. Ce principe de solidarité doit contribuer à maintenir notre équilibre de production au sein de notre département.

Nous demandons à tous les élus du territoire de soutenir nos éleveurs par les moyens de leur choix.

D'avance, merci pour cette démarche de solidarité qui s'impose dans ces situations particulièrement déstabilisantes. »

M. Le Président demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 21 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI

Pour extrait certifié conforme



Le Maire, M. Pierre CASTEL

2026-007

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-01-20T08-32-39.00 (MI266936444)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260120-2026-007-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS TOUCHÉS PAR LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Date de décision : Jan 20, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2026-007.PDF](#)

Préparé

Date 20/01/26 à 08:32

Par [JORDAN Edouard](#)

Transmis

Date 20/01/26 à 08:32

Par [JORDAN Edouard](#)

Accusé de réception

Date 20/01/26 à 08:37